

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D' ESSOMES SUR MARNE

**COMMUNE DE DHUYS ET MORIN EN BRIE 02540**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2018**

**L' AN DEUX MILLE DIX HUIT**

**LE : TROIS JUILLET**

**A : 20 H 00**

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 21 Juin 2018 s'est réuni au lieu habituel, en séance publique, sous la présidence de M. Alain MOROY

**ETAIENTS PRESENTS** : BROCHOT Didier, CANOT Denis, DADOU Ghislain, DAGNIAUX Jacki, DEFIVES Catherine, DEVIE Michel, DROUIN Jacqueline, DUCREUX Adeline, GRISOLET Sophie, HENRY Patrice, HERBLOT Sylvain, LAGLER Christelle, LEFEBVRE Mauricette, OBERT René, PEESMEESTER Bernard, PELTIEZ Éric, PETEL Hervé, ROUILLARD Damien, VALLIERE Maurice, VERNEAU Jean-Paul, WARRENNE Muriel

**ABSENTS EXCUSES** : CHAUX Francis, GENIN Gabriel, GIRARD François

**ETAIENT ABSENTS** : BERNARD David, BERNARD Stéfania, BOISSY Didier, DAGONET Rémi, DE LA HOUSSAYE Véronique, DIOUY Gilles, DROUIN Nicolas, FOLLIOU DE FIERVILLE Olivier, GAUDEFRY Nicolas, LAMICHE Joël, LEFEBVRE Guy, LEGLANTIER Bruno, MOUGEOT Laurence, PETEL Sylvie, RENARD Philippe, ROUILLON Jean-Claude, WETZEL Hervé

**POUVOIR** : LEBON Bernard a donné pouvoir à DADOU Ghislain

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres absents : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Mme Catherine DEFIVES a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

**1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018**

**2- Demande d'autorisation du conseil municipal pour 1-encaissement de trois rentrées (Earl les Fagots : 10 €, CIGAC : 1167 € 41 Remboursement trop versé sur prime assurance droits statutaires 2017 EDF : 2957 € 31 Remboursement trop versé) 2-Délibération modificative budgétaire (section de fonctionnement dépense : art 6811 -amortissement +1095 € - section d'investissement – recette – Article 2804182 + 1095 €)**

**3- Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du centre de Gestion de la Fonction Publique de L'Aisne (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021). Celle signée selon délibération en date du 13 février 2018 expire le 31 décembre 2018.**

**4- Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Face aux obligations légales imposées, proposition d'adhésion « gratuite » au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) : le Président du Syndicat AGEDI**

**5- SIREP de Viels Maisons – Dissolution**

**6- Ecoles de Montmirail – Les points d'arrêt des cars scolaires**

**7- Déchetterie de Montmirail**

**8- SIVU de la Picoterie (en 2016, cotisation due 812 € 25/ Versée par la Commune en avril 2016 une subvention de 790 €) Administrativement il convient de constater le remboursement de 790 € du SIVU de la Picoterie et de régler avec des fonds 2018 la cotisation 2016 soit 812 € 25)**

**9- Eglise de Marchais en Brie – Devis de l'entreprise LETOFFE pour la petite porte Sud de l'église – HT 1620 €**

**10- Devis du Syndicat Mixte AGEDI pour installation des logiciels sur l'ordinateur portable de Candice HT : 183 €**

**11-Location de terres sur le territoire de La Celle Sous Montmirail – Baux consentis antérieurement à la création de la Commune de Dhuis et Morin en Brie – Délibération pour donner l'autorisation au Maire de procéder à l'encaissement des loyers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

**12- Le point sur les dossiers de demande de subvention**

**13- Festivités du 14 juillet 2018**

**14- Festival de Musique en Omois du 03 août 2018**

**15- Site internet municipal**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2018**

Ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

**OBJET : ENCAISEMENT DE 10€ - Earl les Fagots- N° 39-2018**

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à procéder à l'encaissement de la somme de 10 € émanant de l'EARL LES FAGOTS (Don pour culture des chemins communaux sur le territoire de Marchais en Brie)

Ecriture constatée en Trésorerie de Château-Thierry le 17 avril 2018 (P503/ N° 22540159831)

**OBJET : OBJET : ENCAISSEMENT DE 1167 € 41 - CIGAC N° 40-2018**

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à procéder à l'encaissement de la somme de 1167 € 41 émanant du CIGAC (Remboursement trop versé sur prime Droits Statutaires)

Ecriture constatée en Trésorerie de Château-Thierry le 27 avril 2018 (P503/ N° 22619532231)

**OBJET : ENCAISSEMENT DE 2957 € 31 – EDF - N° 41-2018**

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à procéder à l'encaissement de la somme de 2957 € 31 émanant de EDF ENTREPRISES COLLECTIVITES (Facture 8971786156/Rbt)

Ecriture constatée en Trésorerie de Château-Thierry le 30 Mai 2018 (P503/ N° 22867657631)

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - N° 42-2018**

Le Conseil Municipal,

Afin de permettre la prise en charge de l'opération d'amortissement de la fiche N° 11 « Subvention Equipement Eradication Ballons Fluos » pour un montant de 1095 €

Autorise à l'unanimité, la décision modificative budgétaire :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

Article 615228 Moins 1095 €

Article 6811 Plus 1095 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes :

Article 1341 – Op N° 114- Moins 1095 €

Article 2804182 (040) Plus 1095 €

**OBJET : ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L' AISNE (Période 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021) - N° 43-2018**

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. Celle-ci a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

A l'unanimité,

Décide

\*de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au Travail

\*d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion et à acquitter les factures qui en découleront

**OBJET : ADHESION AU SERVICE « RGPD » du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) - N° 44-2018****EXPOSE PREALABLE**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

## DECISION

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

### DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal AGEDI, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

### **OBJET : SIREP – Syndicat Intercommunal de Regroupement des Ecoles Primaires- de Viels Maisons**

#### **PRINCIPE DE DISSOLUTION DU SIREP - N° 45-2018**

Le conseil municipal,

Suite à la notification du SIREP faite à la Commune par lettre recommandée avec avis de réception en date du 16 mai 2018

Vu la délibération du Comité Syndical du SIREP en date du 19 février 2018 relative au principe de dissolution de sa structure

Vu la délibération du Comité Syndical du SIREP en date du 15 mai 2018 ayant pour objet la modalité de répartition de son personnel

A l'unanimité,

**Accepte**, vu les termes des délibérations susvisées, le **principe de dissolution** du Syndicat Intercommunal de Regroupement des Ecoles Primaires -SIREP- de Viels Maisons ainsi que le **répartition du personnel**

### **OBJET : SCOLARISATION DES ELEVES DE DHUYS ET MORIN EN BRIE DANS LES ECOLES PUBLIQUES ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTMIRAIL – Marne - N° 46-2018**

Le Conseil Municipal,

Après exposé du Maire,

Vu les aménagements à réaliser sur les points d'arrêt des cars scolaires ou sur les abris

A l'unanimité,

Confère tous pouvoirs au maire pour l'acquisition de panneaux de signalisation qui seront implantés à proximité desdits arrêts ou sur les abris bus ainsi que pour le règlement des factures qui en découleront.

### **OBJET : ACCES A LA DECHETTERIE DE MONTMIRAIL POUR LES HABITANTS DE DHUYS ET MORIN EN BRIE - N° 47-2018**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Prend acte de la possibilité pour nos habitants de pouvoir se rendre – à titre gratuit - à compter du 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018

A la déchetterie de la Ville de Montmirail munis d'un justificatif de domicile.

Etant précisé que pour les professionnels, l'accès au site est subordonné, à l'achat de tickets disponibles dans les bureaux de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, sise 4, Rue des Fossés à 51210 Montmirail

### **OBJET : SIVU DE LA PICOTERIE (Rétrocession par le SIVU de la subvention communale 2016 versée à tort pour 790 € - Versement de la Participation communale 2016 avec des fonds de 2018) - N° 48-2018**

Le Conseil Municipal,

Après exposé du Maire indiquant que par mandat en date du 27 juin 2016 (N°335-2016) la commune a procédé au versement d'une subvention de 790 € au profit du SIVU DE LA PICOTERIE alors qu'elle aurait dû s'acquitter du montant de la participation 2016 s'élevant à la somme de 812 € 25 (BT N° 1 – T 16 – SIVU). Face à cette situation le SIVU DE LA PICOTERIE a procédé à l'annulation de l'encaissement de la subvention de 790 € (B7/M7/ 30-04-2018) à charge par Dhuy et Morin en Brie de s'acquitter avec des fonds de 2018 du montant de la participation 2016 due s'élevant à 812 € 25

A l'unanimité,

Confère tous pouvoirs au Maire

- pour s'acquitter avec des fonds de 2018 du montant de la participation 2016 due au SIVU DE LA PICOTERIE pour un montant de 812 € 25
- pour procéder à l'encaissement du remboursement de la subvention 2016 de 790 € titrée par le SIVU DE LA PICOTERIE

### **OBJET : EGLISE DU TERRITOIRE DE MARCHAI EN BRIE Porte côté sud – Devis LETOFFE – Pour un montant HT de 1620 € - N° 49-2018**

Le Conseil Municipal, Après exposé du Maire

Vu la nécessité de moulurer la porte Sud de l'église, style renaissance

Vu le devis de l'entreprise LETOFFE en date du 22 mai 2017 pour un montant HT de 1620 € concernant les travaux susvisés

A l'unanimité,

Accepte ledit devis d'un montant HT de 1620 €

Confère tous pouvoirs au Maire pour le règlement de la facture à intervenir

### **OBJET : DEVIS DU SYNDICAT MIXTE « AGEDI » POUR INSTALLATION DES LOGICIELS SUR UN 3<sup>ème</sup> POSTE INFORMATIQUE EN RESEAU – Montant 183 € - N° 50-2018**

Le Conseil Municipal,

Conscient de la nécessité de disposer des logiciels AGEDI sur le 3<sup>ème</sup> poste informatique de la mairie itinérant sur les 4 territoires de la Commune

Vu à cette fin le devis du Syndicat Mixte AGEDI dressé le 20 juin 2018 s'élevant HT à la somme de 183 €

A l'unanimité,

- Accepte le devis du Syndicat Mixte AGEDI précité

Confère tous pouvoirs au Maire pour le règlement de la facture à intervenir

**OBJET : LOCATION DE TERRES SUR LE TERRITOIRE DE LA CELLE SOUS MONTMIRAIL – Baux consentis antérieurement à la création de la Commune de Dhuys et Morin en Brie (01/01/2016) - N° 51-2018**

Le Conseil Municipal,

Vu les trois baux consentis par la Commune de La Celle Sous Montmirail antérieurement à la création de la commune dite nouvelle, à savoir :

- 1- Location de 34 a 80 ca à M. Giraudot Francis (Bail du 13 /03/1991)

Dernier loyer encaissé 2015 pour 35 € 95

- 2- Location de 1 ha81 a 20 ca à Mme ROYER Michèle (Bail du 29/11/1991)

Dernier loyer encaissé 2015 pour la somme de 176 € 76

- 3- Location de 2 ha 46 a 30 ca à M. BRETON Christian (Bail du 21/05/1993)

Dernier loyer encaissé 2015 pour un montant de 386 € 71

A l'unanimité,

Confère tous pouvoirs au Maire pour procéder à l'encaissement desdits loyers rétroactivement au jour de la création de la Commune de Dhuys et Morin en Brie (01/01/2016) et pour la durée de l'existence de ladite structure sauf délibération modificative du Conseil Municipal

**OBJET : LE POINT SUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Les projets suivants ont fait l'objet d'une demande de subvention

\* au titre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

et

\* au titre du Contrat Départemental de Développement Local (CDDL)

Tous les dossiers présentés ont été réputés complet.

**TOITURE FONTENELLE -HT 34.486 € 78-** (A ce jour aucun arrêté notifiant le taux de subvention accordé)

**TOITURE LOCAL TECHNIQUE MARCHAIS – HT 20.275 € 85-** (Aucun arrêté de notification)

**EQUIPEMENTS ET MATERIELS DHUYS - HT 13.704 € 71-** (Aucun arrêté de notification)

**VITRAIL ET SA PROTECTION – Eglise La Celle –HT 11807 € 80-**

(Arrêté CDDL du 04/12/2017 pour 2362 €) – Aucun arrêté pour la DETR –

\*\*\*\*\*

**DOSSIER PRESENTE AU TITRE DE AISNE PARTENARIAT VOIRIE (APV ex FDS) - VC 12 – Artonges – 1<sup>ère</sup> partie – Rue Maraude –**

**Coût du projet HT 36.297 €**

**Arrêté du 26 juin 2018 – subvention allouée : 22.080 €**

**soit 64 % de 34.500 € HT**

**EGLISE MARCHAIS (en attente de la notification du conseil départemental pour les travaux)**

**EGLISE ARTONGES (restauration picturale) Subventions de la DRAC et du Dpt ont été demandées. Pas de notification à ce jour-**

**RESTE 2 DOSSIERS A MONTER : DRAC et Conseil Départemental pour l'étude « diagnostic » Eglise de Marchais**

**A cette fin, deux délibérations sont prises. (N° 53-54)**

**OBJET : EGLISE SAINT MARTIN DU TERRITOIRE DE MARCHAIS EN BRIE**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES -DRAC-**

**OPERATION : ETUDE « DIAGNOSTIC » CONCERNANT LA RESTAURATION DE LA FACADE OUEST, LE CHŒUR, LES VOUTES, LES BAIES, LES COUVERTURES ET LA REMISE EN PLACE DES VITRAUX CLASSES**

**N° 53-2018**

Le Conseil Municipal,

- Vu sa délibération en date du 13 mars 2018
- Vu le devis retenu pour établir ce diagnostic s'élevant à la somme de 14.998 € 50 HT émanant de Suzana DEMESTRESCU-GUENEGO – Architecte à 77200 Torcy
- Soucieux de préserver ces édifices en état d'entretien

A l'unanimité,

Décide

- 1- de conférer tous pouvoirs au Maire pour solliciter une subvention 2018 auprès de la DRAC, à un taux compris de **50 %** du montant HT de la dépense s'élevant HT à la somme de 14.998 € 50 pour la réalisation de l'étude citée en objet
- 2- que la part non subventionnée de la dépense sera prise en charge par le budget communal

**OBJET : EGLISE SAINT MARTIN DU TERRITOIRE DE MARCHAIS EN BRIE**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE AU TITRE DU REGIME D' AIDE TRANSITOIRE A DESTINATION DU PATRIMOINE DIGNE D' INTERET**  
**OPERATION : ETUDE « DIAGNOSTIC » CONCERNANT LA RESTAURATION DE LA FACADE OUEST, LE CHŒUR, LES VOUTES, LES BAIES, LES COUVERTURES ET LA REMISE EN PLACE DES VITRAUX CLASSES**  
**N° 54-2018**

Le Conseil Municipal,

- Vu sa délibération en date du 13 mars 2018
- Vu le devis retenu pour établir ce diagnostic s'élevant à la somme de 14.998 € 50 HT émanant de Suzana DEMESTRESCU-GUENEGO – Architecte à 77200 Torcy
- Soucieux de préserver ces édifices en état d'entretien

A l'unanimité,

Décide

- 1- de conférer tous pouvoirs au Maire pour solliciter une subvention 2018 auprès du Conseil Départemental de l'Aisne, au titre du régime transitoire à destination du patrimoine digne d'intérêt, à hauteur de **30 %** du montant HT de la dépense s'élevant HT à la somme de 14.998 € 50 pour la réalisation de l'étude citée en objet
- 2- que la part non subventionnée de la dépense sera prise en charge par le budget communal

**OBJET : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018**  
**TRAVAUX DE POSE ET D'ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**  
**N° 52-2018**

Le Conseil Municipal,

- Vu la scolarisation des enfants de la Commune de Dhuis et Morin en Brie à la prochaine rentrée scolaire dans les écoles publiques de Montmirail (au lieu de Viels Maisons – SIREP-)
- Vu la réorganisation des transports scolaires
- Vu la nécessité de procéder à la pose de panneaux de signalisation en amont et en aval des points d'arrêt des cars ainsi que sur les abris bus

A l'unanimité,

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement de l'opération
- De solliciter de l'Etat pour les travaux sus énoncés, une subvention 2018, au titre de la Dotation Globale d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) , à un taux compris entre 20 et 45 % du montant HT de l'opération s'élevant HT à la somme de 5146 €

Décide que la part non subventionnée de la dépense sera prise en charge par le budget communal

### **13 – FESTIVITES DU 14 JUILLET 2018**

#### **ARTONGES**

Samedi 14 juillet            **15 h 00** Monument aux Morts + jeux + animations +rondelle

#### **FONTENELLE EN BRIE**

Samedi 14 juillet            **19 h 30** à la Mairie (Rondelle + Retraite aux flambeaux+ feu d'artifice)

#### **LA CELLE SOUS MONTMIRAIL**

Vendredi 13 juillet        **19 h 00** à la Mairie (Rondelle- retraite aux flambeaux + feu d'artifice)

#### **MARCHAIS EN BRIE**

Vendredi 13 juillet        **22 h 00** à la Mairie (Retraite aux flambeaux +feu d'artifice)

Samedi 14 juillet        **15 h 00** (Jeux)    **17 H 00** Monument aux Morts + Rondelle

### **14 – FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS DU 3 AOUT 2018**

Appel aux bénévoles (sécurité, parking)

### **15- SITE INTERNET MUNICIPAL**

Celui-ci est opérationnel. Un grand merci à son fondateur Monsieur Jean-Jacques LAMBERT

[dhuys-et-morin-en-brie.fr](http://dhuys-et-morin-en-brie.fr)

Je vous invite à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos critiques positives afin de le bonifier

### **QUESTIONS DIVERSES**

**TELEPHONIE ARTONGES** -Commune retenue pour être l'une des premières bénéficiaires du nouveau dispositif d'amélioration de la couverture mobile du territoire mis en place par le Gouvernement depuis le début de l'année ;

L'ensemble des coûts de construction de ces nouvelles infrastructures sera pris en charge par les opérateurs qui devront mener à bien les travaux de déploiement dans un délai maximal de 12 mois à **compter de la mise à disposition d'un terrain viabilisé**, et dans tous les cas de 24 mois au plus.

#### **LE NOM DES HABITANTS DE DHUYS ET MORIN EN BRIE**

##### **A ce jour, voici les propositions d'un gentilé**

(Un **gentilé** est un terme désignant les habitants d'un lieu, d'une région, d'une province, d'un pays, d'un continent, par référence au lieu où ils habitent ...)

<b>Modhuysiens</b>	<b>et</b>	<b>Modhuysienne en Brie</b>
<b>Dhuysmorinois</b>	<b>et</b>	<b>Dhuysmorinoise en Brie</b>
<b>Dorinois</b>	<b>et</b>	<b>Dorinoises en Brie</b>
<b>Dusiomaurus</b>		
<b>Les Briards de Dhuy et Morin</b>		
<b>Dhuybriemorinois</b>		

#### **FACTURES DE DENEIGEMENT**

Il nous manque (Artonges – La Celle S/ Mail)

**CHEMINS RURAUX** (Demander devis à M. NEYRINCK pour Artonges)

**LOCATION SALLES DES FETES** (production par les locataires de deux attestations d'assurance -responsabilité civile et responsabilité civile sur les dommages occasionnés)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10**

**SUIVENT LES SIGNATURES :**